ValDem info #49

Juillet 2024

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois | www.valdem.fr

Édito

Thierry BOULAY
Président de ValDem

Depuis le 1er janvier l'ensemble des collectes est organisé par quinzaine.

Cette nouvelle organisation correspond à la prise en charge des divers éléments :

- La nécessité d'aménager le service afin de maitriser au mieux les évolutions de coûts pour les années à venir.
- La prise en compte des gisements d'ordures ménagères collectées suite aux modifications de comportements adoptés par nos concitoyens avec l'extension des consignes de tri des déchets recyclables.
- La prise en compte des habitudes de présentation des bacs constatées sur le terrain et par les résultats d'une enquête menée auprès des habitants de notre territoire, dont il ressortait que : 41 % des foyers présentaient leur bac bordeaux toutes les 2 semaines ou moins, et que 59 % des bacs sortis étaient à moitié plein ou moins encore.

Les nouvelles exigences réglementaires, ainsi que les tensions sur les coûts dans le processus de collecte et traitement des déchets ménagers ont d'ailleurs (la presse nationale s'en fait écho régulièrement) interrogé toutes les instances sur les modes et fréquences de collecte à initier.

Bon nombre de collectivités ont repensé leur organisation. Pour certaines d'entre-elles avec des implications drastiques, comme la généralisation de la collecte en point d'apport volontaire, une tarification dissociée entre ordures ménagères et déchets ménagers recyclables, intégrant une redevance incitative basée sur le nombre de passages annuels dont certaines les ont réduits à 10, 7 ou 4 collectes d'ordures ménagères par an.

Il s'agissait dans notre prise de décision, de conserver un service public de qualité, de maitriser les coûts, et par-dessus tout conserver un service domiciliataire généralisé, adapté à notre territoire rural.

Je suis certain à cet égard que nos concitoyens, qui se déplacent sur le territoire national et s'informent auprès des médias de toute nature remarquent bien la qualité maintenue dans le service proposé.

Après une longue période de stabilité, ValDem a été contraint de faire face à plusieurs éléments conduisant à une augmentation des coûts de service :

→ L'incidence des fluctuations du prix de reprise des matériaux recyclables

→ L'augmentation de la TGAP passant de 2020 à 2024 de 18 à 58 € tonne (qui passera à 65 € tonne en 2025). Cette TGAP, qui n'existait pas jusqu'en 2015, est une taxe fiscale perçue par ValDem à travers la Taxe Ordures Ménagères et reversée intégralement aux services de l'État. Cela représente en 2024, 7 euros par habitant.

→ La diminution des recettes, par changement de barème des contributions CITEO. Le nouvel agrément en négociation, avec l'instauration du bonus/malus, aux contours encore très flous, interroge sur les évolutions des soutiens CITEO, voire une nouvelle fois leur baisse.

→ La tension sur l'ensemble des prix de traitement

→ Une forte inflation avec un impact particulièrement marqué sur les charges de carburant.

Les politiques menées par le syndicat ont toujours été marquées par la diligence portée sur la qualité de service aux usagers et une gestion rigoureuse tout autant que prospective.

A cet égard, le dernier baromètre de l'ADEME atteste que :

→ Le taux moyen de la TEOM est sur le territoire de ValDem est inférieur à la moyenne départementale, régionale et nationale.

→ Notre coût comparé au coût médian de TEOM, est 26 % inférieur à la référence nationale et 14 % inférieur à la référence départementale.

Baromètre du tri

35

composteurs collectifs en fonctionnement sur le territoire de ValDem

> **Il s'agissait dans notre prise de décision, de conserver un service public de qualité, de maitriser les coûts, et par-dessus tout conserver un service domiciliataire généralisé, adapté à notre territoire rural.**

Calendrier des éco-ateliers

Nos éco-ateliers sont gratuits

Pour participer à ces ateliers, l'inscription est obligatoire au **02 54 89 41 17** ou sur **www.valdem.fr** dans l'agenda.

Inscrivez-vous !

Ateliers animés par Lénaïg LE NEN, éducatrice à l'environnement pour l'association ATHENA

Vendredi 20 septembre à PARÇAY-MESLAY

Visite du centre de tri des déchets ménagers recyclables TRI VAL DE LOIR(E)

Départ de Vendôme à 17 h 00 / retour à 20 h 30
Transport en car pris en charge par ValDem

Venez découvrir le nouveau centre de tri interdépartemental qui réceptionne depuis quelques mois les emballages et les papiers des vendômois. Vous pourrez voir et comprendre le cheminement des déchets recyclables à travers les différentes machines à la pointe de la technologie. Un parcours pédagogique vous attend avec des ateliers de réalité augmentée, des vidéos, mais aussi une table tactile pour vous essayer au métier de valoriste !

Samedi 12 octobre à RENAY

Zéro déchet dans ma salle de bain

14 h 00 – 15 h 30 et 16 h 00 – 17 h 30

Et si vous tentiez la mission de ne plus produire de déchets dans la salle de bain ? Vous verrez, c'est bien plus facile qu'on ne le croit ! Avec quelques alternatives bien choisies, des astuces faciles à mettre en place, votre poubelle de salle de bain sera bientôt inutile. Dans cet atelier, vous pourrez même apprendre à fabriquer vos produits vous-même.

Samedi 9 novembre à BLOIS

Visite de l'unité de valorisation énergétique VALCANTE

Départs de Vendôme à 9 h 15 et 13 h 15
Transport pris en charge par le syndicat ValDem.

La visite de cette usine d'incinération vous mènera au cœur du traitement de vos ordures ménagères. Vous pourrez voir de vos propres yeux ce que devient le contenu des bacs bordeaux après la collecte. Une visite incontournable pour toute la famille !

Samedi 7 décembre à MARCILLY-EN-BEAUCE

Je cuisine antigaspi

14 h 00 – 15 h 30 et 16 h 00 – 17 h 30

Apprenez à cuisiner ce que vous auriez pensé jeter ! Pain rassis, fanes, feuilles, épluchures… rien ne se jette, tout se cuisine ! Entre recettes et astuces, vous découvrirez de nombreuses façons de ne plus gaspiller la nourriture.

Des ventes de compost et de paillage régulières

Jusqu'à maintenant ValDem organisait 2 ventes de compost et de paillage par an, au printemps et à l'automne. Mais ces opérations créaient toujours une longue file d'attente, saturant la circulation du quartier.

C'est pourquoi ValDem organisera dorénavant des ventes de compost et de paillage les 3èmes samedis des mois d'octobre, novembre, mars, avril et mai.

L'objectif est d'offrir la possibilité à plus de personnes de venir se procurer la matière tout en désengorgeant la circulation.

D'où vient le compost ?

Le compost et le paillage vendus sont produits localement, à Fossé (41), sur la plateforme de compostage ValCompost, appartenant à ValEco, dont nous sommes adhérents. Les déchets verts collectés dans les déchetteries du blésois sont traités à ValCompost pour être transformés en plusieurs types de produits : compost, plaquettes forestières, paillage BRF...
La plateforme qui s'étend sur plus de 2 hectares, peut traiter annuellement jusqu'à 15 000 tonnes de déchets verts et produire entre 6 000 et 7 000 tonnes de compost par an.

VENTE DE COMPOST ET DE PAILLAGE

sur la plateforme de déchets verts de Vendôme :

Samedi 19 octobre 2024
Samedi 16 novembre 2024
Samedi 15 mars 2025
Samedi 19 avril 2025
Samedi 17 mai 2025

9 h 00 à 12 h 00

Tarifs :

20 € la remorque simple essieu
30 € la remorque double essieux
5 € le sac de 25 l *(à remplir soi même)*

Envie d'investir dans un placement qui a du sens ?

Avec Soleil de Lignières, l'association Énergies vendômoises propose un projet local 100 % public et citoyen.

ValDem participe à la transition énergétique en installant une centrale photovoltaïque sur le site de son ancienne décharge. Fermée il y a plus de quarante ans, le terrain n'est pas constructible. Mais il peut être utilisé pour produire de l'électricité verte grâce à l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Les collectivités locales, dont la CPHV et la commune de Lignières, sont actionnaires de la société de projet. Les intérêts du territoire, sont donc pris en compte de la conception au démantèlement.

La centrale photovoltaïque aura une puissance crête de 4 186 kWc et produira chaque année 4 584 000 kWh, soit l'équivalent de la production de 975 foyers annuellement.

Cette ferme solaire devrait commencer à produire de l'électricité en juillet 2025

Un investissement de 4 M€ financé par des acteurs 100 % public et citoyen, dont la part citoyenne s'élève à 176 900 €.

Vous aussi, rejoignez le projet, en achetant des parts !

Les règles sont simples :
1 part = 100 € & 1 personne = 1 voix

Pour rejoindre le projet, contactez : **energies.vendomoises@gmail.com**

Le nouveau centre de tri est opérationnel

Après 2 ans de travaux de construction, le centre de tri interdépartemental des déchets ménagers recyclables TRI VAL DE LOIR(E), situé à Parçay Meslay, a reçu les premières tonnes d'emballages et de papiers en octobre 2023.

Après des phases de tests et de réglages, le centre de tri, exploité par le Groupe PAPREC, a atteint les performances attendues et est pleinement opérationnel depuis janvier 2024. Il accueillera 53 000 tonnes d'emballages et de papiers par an.

RAPPEL DU PROJET :

Un projet d'envergure, avec un investissement de 49 M€ rendu possible par la réunion de 10 collectivités locales d'Indre et Loire, du Loir-et-Cher et de la Sarthe qui se sont entendues pour construire leur centre de tri des déchets ménagers recyclables de dernière génération capable de trier tous les papiers et emballages d'un territoire de près d'un million d'habitants.

Visiter le centre de tri

Ce centre de tri à la pointe de la technologie, propose 2 circuits pédagogiques ouverts aux visites des particuliers et des groupes scolaires, d'entreprise ou d'associations.
Le parcours intérieur expose tous les sujets liés aux emballages et papiers, au process de tri et au recyclage. Il permet de comprendre le process et ses équipements, de prendre conscience des métiers nécessaires à cette activité, de comprendre le devenir des matières et surtout de voir la réalité du site industriel et de ses composantes.

Le parcours extérieur présente les autres déchets, leurs modes de traitement ainsi que la protection de nos ressources et notre environnement.

Le centre de tri propose des créneaux ouverts aux particuliers. Inscription en ligne sur **trivaldeloire.fr/visitez-le-centre-de-tri**

Sinon, ValDem organise une visite pour ses administrés avec transport pris en charge le vendredi 20 septembre. *(Voir infos en page 2)*

Le budget

FONCTIONNEMENT : 8 785 629,94 €

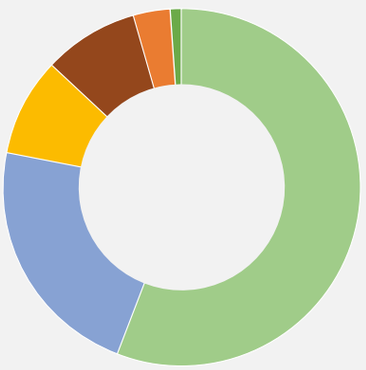

- TEOM **4 906 550,08 €**
- Report d'exercice antérieur **1 968 579,86 €**
- Redevance déchetterie, redevance spéciale **787 000 €**
- Eco-emballages, eco-organisme **735 000 €**
- Reventes matériaux **300 000 €**
- Remboursement rémunération et charges **88 500 €**

Recettes

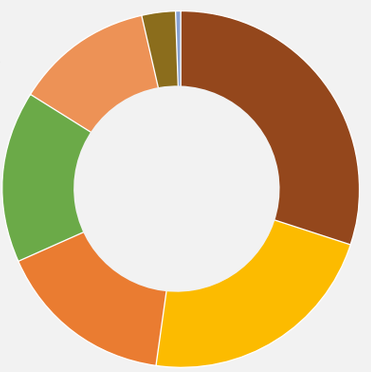

- Charges de personnel **2 659 500 €**
- Marché transport, tri, incinération **1 950 000 €**
- Fournitures et services extérieurs **1 394 500 €**
- Marché pour les déchetteries **1 382 000 €**
- Amortissement, virement à la section d'investissement **1 099 629,94 €**
- Charges de gestion courante, dépenses imprévues, charges exceptionnelles **275 000 €**
- Intérêt des emprunts **25 000 €**

Dépenses

INVESTISSEMENT : 1 385 197,50 €

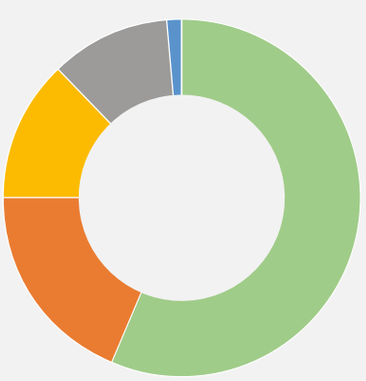

- Virement à la section de fonctionnement **782 500 €**
- Amortissement **260 000 €**
- Fctva **175 000 €**
- Excédent de fonctionnement **150 197,50 €**
- Subvention Région bio-déchets **17 500 €**

Recettes

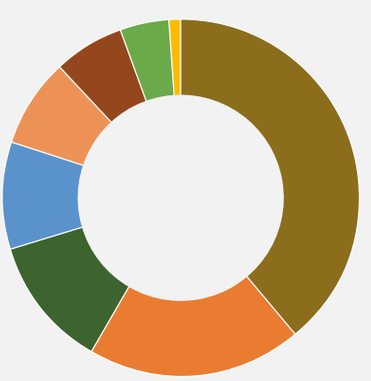

- Autres immobilisations corporelles **540 000 €**
- Travaux déchetteries **270 000 €**
- Emprunts **165 000 €**
- Report résultat **135 502,30 €**
- Matériel informatique et mobilier **110 000 €**
- Frais d'études et d'insertion **90 000 €**
- Reconditionnement des bennes à ordures ménagères **60 000 €**
- Reste à réaliser **14 695,20 €**

Dépenses

Coût du service à l'habitant (€)

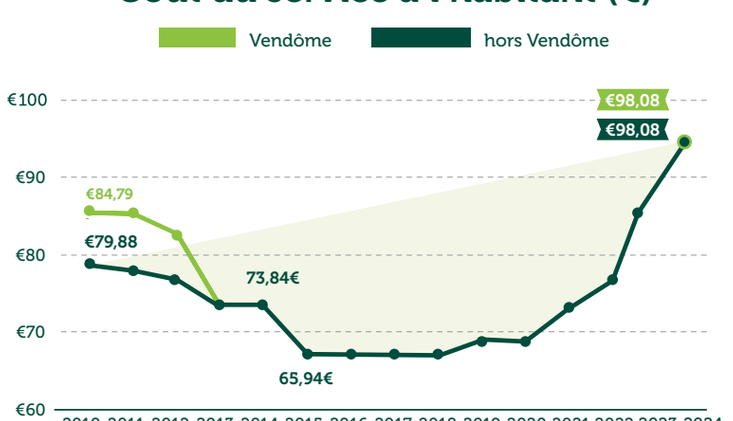

MONTANT de la TEOM

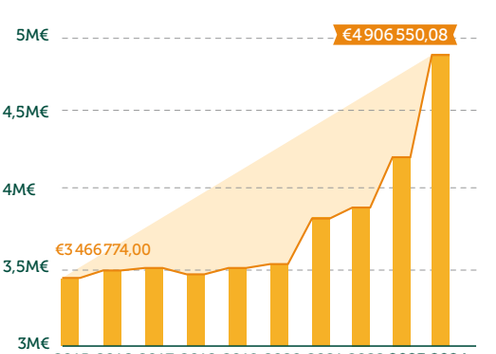

Du nouveau dans le tri en déchetterie

Ces dernières semaines, des changements ont été opérés dans nos déchetteries, modifiant le tri des déchets apportés.

Depuis toujours, en déchetterie, ValDem insiste pour que le tri soit le plus fin possible afin de réduire au maximum les apports dans la benne encombrants, qui doit toujours rester le dernier recours, car ces déchets sont traités par enfouissement, soit le mode de traitement le moins écologique et le plus coûteux.

Dans nos déchetteries, il existe déjà plusieurs flux de déchets encadrés par des filières REP (comme les meubles, les DEEE, les piles ou les déchets dangereux) qui prennent en charge le traitement des déchets.

LES JOUETS

Tous les jeux et jouets

LES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

Tentes, raquettes, ski…

Des changements importants peuvent avoir lieu, car un déchet qu'on avait l'habitude de jeter dans une benne pourra maintenant être jeté dans une autre

En cas de doute, demandez toujours à l'agent d'accueil en déchetterie !

Aussi, la mise en place de ces filières dépend de l'espace disponible sur chaque déchetterie. C'est pourquoi, le tri ne sera pas forcément uniforme d'une déchetterie à l'autre ! À Vendôme, nous avons la place d'installer toutes les filières citées, mais ce n'est pas le cas dans d'autres petites déchetteries.

À Morée par exemple, nous avons pu effectuer des travaux au mois de mai, pour faciliter leur mise en œuvre et le confort de circulation sur le site.

LES FILIÈRES REP QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur est simple : celui qui fabrique, qui distribue ou qui importe un produit, doit prendre en charge sa fin de vie.
Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit. Les REP les plus connues : les piles au supermarché, les médicaments en pharmacie, ou encore les D3E en déchetterie.

C'est le concept du pollueur payeur : plus un produit est polluant, plus les coûts pour sa fin de vie sont importants pour le producteur.

Il existait déjà 25 filières REP, créées par l'État, regroupant de grandes familles de produits, puis la loi AGEC a créé 11 nouvelles filières dont certaines qui sont mises en place par ValDem dans ses déchetteries comme :

LES PRODUITS OU MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

Menuiseries vitrées, plâtre, laines minérales…

LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN

Outillage, accessoires servant au bricolage et au jardinage

L'AMEUBLEMENT

Sauf bois et plastique

Restons connectés !

Pour ne rien manquer de l'actualité du Syndicat ValDem, plusieurs solutions :

La page Facebook Val. dem41

Photos, événements, infos de dernière minute, conseils et bonnes pratiques… Très pratique pour recevoir l'actualité du syndicat !

Le compte Instagram valdem_41

ValDem est sur Instagram ! Abonnez-vous pour retrouver toutes nos vidéos tutos, astuces ou sur les coulisses de la gestion de vos déchets.

La newsletter

Une fois par mois, recevez toute l'actualité du syndicat et bien plus encore directement dans votre boîte mail : événements à venir, partenariats, conseils pour réduire ses déchets et articles de fond… Pour vous abonner, rendez-vous sur notre site internet www.valdem.fr, en bas de la page d'accueil.

ValDem NEWSLETTER

Application mobile : Mes déchets – ValDem

L'appli officielle du syndicat ValDem ! Elle recense toutes les informations liées à la collecte de vos déchets, en fonction de votre adresse : planning personnalisé de collecte, position des points de collecte de proximité, horaires et informations pratiques sur les déchetteries, consignes de tri et bien plus encore. Recevez des notifications de rappel de sortie de vos bacs, ou d'alertes de changements vous concernant. Un indispensable !

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google play

ValDem

Le site internet www.valdem.fr

Vous y trouverez toutes les infos utiles sur le fonctionnement du syndicat et les services proposés comme s'inscrire à nos ateliers, suivre l'agenda des événements, télécharger des documents, nous contacter…

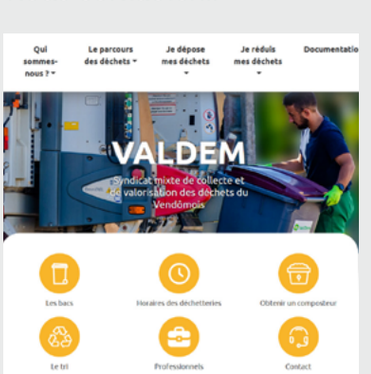

ValDem
ZAC du haut des Clos, Allée Camille Vallaux
41100 VENDÔME
02 54 89 41 17 – secretariat@valdem.fr

isf-imprimerie.fr création et impression